COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil se réunit sur convocation du 20 Septembre 2018 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (19 présents).

La séance est ouverte.

Le Maire souhaite qu'un dossier complémentaire de deux délibérations soit rajouté à l'ordre du jour ; personne ne s'y oppose. Ce dossier est rapporté.

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 Juillet 2018.

RENOUVELLEMENT DETACHEMENT ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au renouvellement du contrat de l'agent des services du Centre Hospitalier d'Annecy pour un an à compter du 1^{er} Septembre 2018, auprès de notre collectivité, en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 24 heures hebdomadaires.

Adopté à l'unanimité

AVENANT à LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CDG SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature de la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie, à compter du 1^{er} Janvier 2015, pour une durée de 3 ans ; afin de bénéficier de son appui en cas de besoin lors de l'élaboration d'un dossier de retraite. Si aucun dossier n'est adressé, la signature n'entraîne donc aucune facturation. Il convient de prolonger cette convention jusqu'au 31 Décembre 2018.

Adopté à l'unanimité

RESTITUTION CAUTION APPARTEMENT MAIRIE AU-DESSUS DE LA SALLE DU CONSEIL

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers le départ au 31 Juillet 2018, de Monsieur Emmanuel GELLOZ qui louait l'appartement communal, situé 14, Route des Nants dans le bâtiment de la Mairie.

Aucune dégradation n'ayant été constatée, la caution de 432,00 € peut lui être restituée.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Serge DELOCHE

LOCATION APPARTEMENT MAIRIE AU-DESSUS DU SECRETARIAT

Le logement situé au-dessus du Secrétariat de la Mairie sera vacant à compter du 1^{er} Octobre, suite au départ de Madame Florence KRAAN. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un bail avec Monsieur Philippe COGÉ et Madame Karine AUTEXIER pour un montant mensuel de 435 €.

Un chèque de caution équivalent à un mois de loyer, soit 435 € et un chèque correspondant au 1^{er} mois de loyer seront donnés à la remise des clés.

Adopté à l'unanimité

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RUISSEAU DE LA COCHETTE

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'enquête publique ayant eu lieu du 02 au 17 Août 2018, suite à la demande de GRAND LAC par laquelle la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget sollicitait l'autorisation de déclarer d'intérêt général les travaux de protection contre les risques d'inondation du ruisseau de la Cochette.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable concernant cette demande d'autorisation.

Adopté à l'unanimité

DOUBLE VENTE CONSORTS PETELLAT / COMMUNE POUR DEPLACEMENT DE CHEMIN

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers les précédentes délibérations concernant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation, au déclassement et à l'aliénation d'une partie de l'assiette du chemin rural au lieu-dit « Les Granges » ; la réalisation d'un acte d'échange afin d'aliéner la parcelle de 156 m² pris sur le domaine non cadastré, aux consorts PETTELAT et l'acquisition de 211 m² de la parcelle B 785 auprès des consorts PETTELAT.

Or, par courrier en date du 10 Septembre 2018, le notaire informe que le Conseil d'Etat prohibe les échanges relatifs à des chemins ruraux. En conséquence, il conviendrait dans la présente délibération de prévoir 2 ventes :

- L'une au profit de la Commune des parcelles B 820-822-823 pour 211 m²
- L'autre par la Commune aux Consorts PETELLAT de la parcelle B 824 pour 156 m²

Le Conseil autorise le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer les pièces relatives à cette acquisition vente.

Adopté à l'unanimité

DEVIS GOUDRONNAGE

Monsieur le Maire indique que la commission des routes a fait effectuer plusieurs devis pour la réfection de la voirie communale en reprise partielle d'enrobé et en bi-couche machine.

Le Conseil autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 22.609 € HT.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE TRAVAUX DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CHALEUR RENOUVELABLE POUR LE RESEAU DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la possibilité de déposer auprès de Grand Chambéry une demande de subvention dans le cadre du contrat de développement territorial de la chaleur renouvelable, pour la réalisation du réseau de chaleur de la salle des fêtes.

Le montant du projet s'élève à 42.417 €. Le Conseil demande auprès de Grand Chambéry une subvention de 29.000 €.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION à LA REGION DANS LE CADRE DE LA RURALITE

(dossier complémentaire)

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la Région met en place des Plans Région en faveur de la Ruralité afin de favoriser l'amélioration des services de proximité à la population des petites communes rurales et leur propose de déposer deux dossiers de demande de subvention.

Mise aux normes accessibilité de la Mairie et de l'Eglise de la Nativité :

Le montant des travaux prévu s'élève à 32.985 € HT pour l'Eglise et à 35.954 € HT pour la Mairie, soit un total de 68.939 € HT. Le Conseil demande auprès de la Région une subvention égale à 33 % de la dépense, soit 23.000 €.

Rénovation de la salle des fêtes et la création d'une salle associative :

Le montant des travaux prévu s'élève à 506.739 € HT. Le Conseil demande auprès de la Région une subvention égale à 30 % de la dépense, soit 150.000 €.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Rapport GRAND LAC sur l'intégration des lotissements au domaine public

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de GRAND LAC concernant la rétrocession des réseaux privés des lotissements dans le domaine public.

Taux de la Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la Taxe d'Aménagement doit être voté avant le 30 Novembre. Il leur fait part d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires quant à la réglementation relative à cette taxe.

Avancement travaux Services techniques Mairie

Le chantier respecte le planning, la charpente sera posée à partir du 15 Octobre et les fenêtres fin Novembre. La demande de subvention FEDER, auprès de la Région, est en cours d'instruction.

Avancement dossier Salle des Fêtes

Des sondages de sol ont été effectués. Une réunion a eu lieu avec les associations utilisatrices afin de leur présenter le projet. Leurs réflexions ont été transmises à l'architecte pour prise en compte.

Avancement PLUI

Les partenaires publics associés vont émettre un avis fin Septembre, qu'il faudra intégrer au projet de zonage.

Point sur les investissements

La situation financière de la Commune est bonne grâce à une rigueur dans la gestion, à l'effet positif de la fusion, à la recherche active de subventions, à la renégociation ou au remboursement anticipé des prêts, ainsi qu'à des investissements productifs tels que le photovoltaïque, la réutilisation des locaux existants et la limitation des prestataires.

Cela permet des investissements importants en 2018 :

- Parc de jeux de l'école maternelle
- Route forestière
- Mise aux normes accessibilité de l'école primaire
- Aménagement du carrefour de la Cure
- Construction du bâtiment des services techniques et de la Mairie
- Rénovation de l'ancien secrétariat de St Offenge Dessus pour y accueillir les bureaux de l'ONF
- Lancement du projet de rénovation de la salle des fêtes
- Projet d'acquisition de matériel pour les services techniques (pelle mécanique et épareuse)
- Réfection de la Route des Huguets

Des investissements sont à prévoir sur 2019 :

- Accessibilité de la Mairie actuelle et de l'Eglise de la Nativité
- Goudronnage du Chemin de Brégatet
- Rénovation de l'école primaire
- Aménagement d'une zone 30 dans le Chef-Lieu de Dessous
- Aménagement d'une zone 30 du Chef-Lieu Dessus avec création d'un parking et réfection des réseaux
- Création d'un cheminement piéton entre Dessus et Dessous
- Rénovation de l'Eglise St Pierre

Rentrée scolaire

La rentrée s'est déroulée dans les meilleures conditions. L'effectif est de 122 élèves.

INFORMATIONS SECRETARIAT

Affouage

Les habitants intéressés doivent s'inscrire en Mairie jusqu'au 15 Octobre ; la coupe s'effectue en binôme et le tarif est de 50 € par affouagiste.

Recensement citoyen

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Juillet, Août, Septembre 2002 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Fait à Saint-Offenge, le 26 Septembre 2018

Bernard GELLOZ, Maire.

